

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FEADER : La Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) participe à la protection des espaces agricoles et naturels

Le Président de la Collectivité Territoriale de Martinique informe les bénéficiaires potentiels du FEADER de l'ouverture sur le Programme de Développement Rural de la Martinique du dispositif dédié à l'

AIDE A L'AMELIORATION DE LA VALEUR ECONOMIQUE DES FORETS 8.6.1

Ce dispositif concerne l'amélioration de la ressource sylvicole en terme économique et écologique, en orientant les techniques sylvicoles vers de la production de bois d'œuvre de qualité en lieu et place de petit bois d'industrie de très faible valeur et en incitant les propriétaires forestiers à entreprendre l'amélioration de cette ressource.

Ce dispositif s'inscrit dans une démarche globale de filière visant à :

- Améliorer la compétitivité de la filière bois par l'augmentation de la valeur ajoutée des produits ;
- Développer de nouveaux débouchés pour les produits sylvicoles ;
- Améliorer les performances environnementales des exploitations sylvicoles ;
- Préserver la biodiversité des forêts ;
- Développer la diversité des peuplements forestiers.

Les porteurs de projet intéressés, trouveront les notices et demandes d'aides sur le site : www.europe-martinique.com.

Les dossiers pourront être :

- Déposés du lundi au vendredi de 8h à 12h 30 et les après-midis sur rendez-vous ou
- Transmis par voie postale

dans les deux cas à l'adresse suivante :

Collectivité Territoriale de Martinique

Direction des Fonds Européens
Immeuble Pyramide
165 – 167, Route des Religieuses
97 200 Fort- de – France